



COMMUNIQUÉ

Montréal, le 30 mars 2015

NO 09

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES PERMIS DE CHASSE, DE PÊCHE ET DE PIÉGEAGE

Chères consœurs, chers confrères,

Dans le communiqué du 13 mars dernier, je vous annonçais la réembauche des 16 agents congédiés de même que l'embauche d'une nouvelle cohorte à Duchesnay.

Jeudi dernier, dans le budget 2015-2016, le gouvernement annonçait une modification de la tarification des permis de chasse, de pêche et de piégeage qui se traduirait par l'injection de 5 millions de dollars additionnels dans le secteur faune. Par voie de communiqué vendredi dernier, le ministère dévoilait la nouvelle tarification des permis pour la prochaine année.

Bien que cette somme de 5 millions servira notamment à l'embauche de nouveaux agents, il faudra attendre un certain temps avant de savoir combien de ce 5 millions viendra réellement chez nous. Ce travail revient maintenant à notre direction générale qui devra défendre ses dossiers dans le partage de cette somme d'argent. Je suis fier de cette annonce qui envoie un signal d'espoir à nos jeunes agents et aux étudiants en protection de la faune.

Encore une fois, notre travail a porté fruit et dans un contexte budgétaire difficile et d'austérité où tous les autres employés de l'État sont touchés, nous ne pouvons que nous réjouir de cette annonce.

Vous comprendrez qu'à partir d'aujourd'hui, le port de la casquette rouge n'est plus requis. Nous vous demandons de ne plus la porter, mais tout de même de la conserver précieusement au cas où nous devrions la ressortir en cette période de **négociation**.

Syndicalement vôtre,

Paul Legault
Président provincial

p. j. Extrait du budget 2015-2016

Extrait du budget 2015-2016

SOUTIEN ACCRU À LA PROTECTION ET À LA CONSERVATION DE LA RESSOURCE FAUNIQUE

Les activités de chasse, de pêche et de piégeage génèrent chaque année des retombées économiques substantielles. La conservation, la mise en valeur et la protection de la ressource faunique et de ses habitats sont de la responsabilité du gouvernement au bénéfice de la population du Québec. Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs procédera à une révision de la grille tarifaire des permis de chasse, de pêche et de piégeage. Les revenus additionnels de l'ordre de 5 millions de dollars par année seront réinvestis en consacrant notamment des ressources supplémentaires à la présence d'agents de protection de la faune sur le terrain. Également, des ressources supplémentaires seront investies dans des activités d'acquisition de connaissances et de recherche appliquée sur les populations animales et leurs habitats afin de favoriser un renouvellement adéquat des populations. Finalement, des ressources additionnelles seront consacrées à la concrétisation de projets de développement et de mise en valeur des activités liées à la faune. La révision tarifaire des permis sera détaillée ultérieurement par un arrêté du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.